

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

**N°2024-018**

**Délégués titulaires :**

Nombre : 82  
Présents : 35

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82  
Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :  
Jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi 21 mars 2024, s'est réuni à l'Espace André Millet, commune de Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Etaient présents :**

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Francis GUERRIER, Charles QUERNE, Alain THIERY, Thibault FLINE, Pascal PROUT, Jean-Luc LAMBERT, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Mickael GOUÉ, Tanguy TUAL, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Olivier THEOT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Pascale LELOT-BERDIER, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD, Freddy BODIN.

**Secrétaire de séance :** Sylvie MONCHECOURT

**OBJET :** Reprise et affectation du résultat 2023

**Le Comité syndical,**

Après présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	1 012 105,39 €	- 101 901,26 €	<b>910 204,13 €</b>
Fonctionnement	413 255,48 €	833 887,08 €	<b>1 247 142,56</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement),

Sur proposition du Président,

**Le Comité syndical,**

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat 2023 comme suit :

	Résultat de clôture 2023
Article 001 (I/R)	910 204,13 €
Art 002 (F/R)	1 247 142,56 €
Résultat de fonct reporté	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le Président,  
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : - 3 AVR. 2024  
Date de mise en ligne le : - 3 AVR. 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.